



GUIDE DE GESTION DES DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION



Table des matières

1. Législation (permis, déchets et sols)
2. Solutions pour la valorisation des différents types de déchets (débris, bois, métal, plastique, papier et carton, déchets verts)
3. Modes d'élimination
4. Chantiers de bâtiment (organisation et coût de gestion des déchets)
5. Fichier d'adresses



Valorisation

- 3 méthodes, dans l'ordre préférentiel:
- réutilisation, préparation au réemploi
 - recyclage (transformation pour produire des matières premières secondaires)
 - valorisation énergétique



Primes et incitants

- VAL-I-PAC
- RECOVINYL



VAL-I-PAC

L'entrepreneur doit contacter un opérateur agréé (liste sur le site de VAL-I-PAC ou au 02/456 93 10). Celui-ci en fin d'année détermine si les conteneurs ou déchets collectés répondent aux conditions exigées.

Sur base des données communiquées à VAL-I-PAC par l'opérateur, vérifiées par l'entrepreneur, le montant de la prime lui est versé.

Il y a deux types de primes : le forfait recyclage et le forfait conteneur (2007).

Forfait recyclage	plastique recyclé	50 €/tonne
	bois recyclé	10 €/tonne
Forfait Conteneur La prime de conteneur est valable pour les conteneurs, sacs en plastique, bacs ou systèmes de collecte avec lesquels les déchets	Grand conteneur pivotant de 1 à 8 m ³	110 €/an
	Petit conteneur pivotant de 600 à 900 l	60 €/an
	Conteneur fixe > à 8 m ³	110 €/an
	Sacs pour films plastiques ≥ 200 l	0.50 €/sac
d'emballages industriels triés sont livrés à un opérateur de VAL - I - PAC.	Sacs pour polystyrène expansé (pse) ≥ 500 l	0.50 €/sac
	Récipients moins courants :	
	Bacs en plastique de 500 à 680 l	20 €/an
	Conteneur grillagé de 500 à 2160 l	20 €/an
	Conteneur grillagé > à 3160 l	60 €/an
	Système de collecte pour déchets dangereux de 680 à 800 l	60 €/an



Entreprises d'économie sociale

Membres de RESSOURCES

- Croisades contre la Pauvreté
- Retriaval

Démontage gratuit et récupération
1 à 2 mois



RECOVINYL

Incitant financier pour soutenir la collecte des déchets de PVC sur chantier. But: assurer un approvisionnement constant pour le recyclage en Europe.

Avantage: coût moindre demandé par le collecteur de PVC trié (45 €/tonne de PVC pur en 2007).



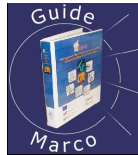
Evolution

- Membranes bitumeuses
- Filière de recyclage de la laine de verre en Suisse



Outils d'information

- MARCO www.marco-construction.be
(nb: législation wallonne)



- IRMA projweb.niras.dk/irma/
matériau contaminé



- APPRICOD appricod.org
collecte sélective plastique



Conteneurs et Big Bags

BIG BAGS

Chantiers de petite taille ou déchet spécifique triable en petite quantité - sacs très résistants de 1 m³ pouvant accueillir 1500 kg de déchets. Permettent de faire le tri sélectif.

Existents aussi « tout compris » à 81,80 € mais aucun avantage à trier et coûteux en comparaison avec le coût du m³ de déchets mélangés en conteneur-20 à 50 €



Conteneurs

Coût de location de conteneurs (2007)

	Prix par conteneur (€)	Prix moyen (€) par m ³
Inertes (classe III)		
8 à 8 m ³	165 à 235	20
10 à 12 m ³	150 à 480	30
15 à 25 m ³	350 à 525	12
Déchets mélangés (classe II)		
8 à 8 m ³	264 à 399	41
10 à 12 m ³	300 à 512	36
15 à 25 m ³	415 à 738	30
30 à 38 m ³	750 à 1027	20
Bois		
8 à 8 m ³	177 à 215	24
10 à 12 m ³	215 à 278	22
15 à 25 m ³	249 à 486	18
30 à 38 m ³	360 à 694	16
Déchets verts		
8 à 8 m ³	237 à 300	34
10 à 12 m ³	230 à 357	19
15 à 25 m ³	300 à 649	19
30 à 38 m ³	649 à 941	23
Métaux		
8 à 8 m ³	160	10
10 à 12 m ³	112	5
15 à 25 m ³	112	3
30 à 38 m ³	112	2



Primes et incitants

- VAL-I-PAC
- RECOVINYL



BOIS (aussi débris, métal, plastique, verre,...)

Le bois de construction et de démolition (poutres, vieilles portes, fenêtres, ...) offre diverses possibilités de réutilisation, valorisation et d'élimination selon la qualité et la pureté du matériau en présence.

Le bois est la principale fraction après les débris. Il provient essentiellement de la démolition de maisons ayant des structures en bois.

On subdivise ces déchets en 3 classes :



BOIS

Classes	Description	Débouchés
Classe A : non traité, non dangereux	Bois massif Palettes, planches et poutres propres non contaminées Emballages en bois	Sciures 4-8 mm Industrie du panneau Sciures 0-3 mm Fours de cimenterie Réutilisation



BOIS

Classe B : traité, non dangereux	Multiplex Panneaux avec ou sans mélamine Panneaux de fibres Bois de démolition Portes et fenêtres sans verre Tables et chaises, fauteuils et armoires sans recouvrement, ni remplissage, ni rotin	Auparavant : mise en décharge; actuellement : recyclage comme ci-dessus. Unités de chauffe industrielles Réutilisation
---	--	---



BOIS

Classe C : dangereux, imprégnés.	Panneaux durs de fibres de bois Panneaux tendres de fibres de bois Panneaux MDF (Medium Density des panneaux de particules Fibreboards)	Débouchés en Italie comme source d'énergie pour l'industrie
---	--	---

Source : Les dossiers du CSTC – Cahier n°3 – 3^e trimestre 2005 (Christian Legrand)

BOIS Réutilisation

Les vieilles portes et fenêtres, lambris, escaliers, châssis anciens, ainsi que les poutres provenant des toitures peuvent être réutilisés. Des palettes en bois sont reprises par des entreprises qui les réparent et les revendent.

Les primes de VAL-I-PAC s'appliquent également aux palettes (cf. 2.1.1.1). Des entreprises d'économie sociale peuvent reprendre certains de ces éléments, les rénover et les remettre dans le circuit.

La réutilisation d'essences coûteuses -telles que le chêne et le hêtre- est particulièrement intéressante.

L'économie sociale est constituée par un réseau d'acteurs qui donnent un autre cycle de vie à un produit.

BOIS Valorisation

Certains centres de recyclage acceptent, trient et broient des déchets de bois. Une partie de ces résidus de broyage sont utilisés dans l'industrie du panneau.

BOIS Valorisation énergétique

Il est interdit de brûler du bois sur les chantiers en Région de Bruxelles-Capitale en vertu de l'interdiction d'éliminer les déchets en les brûlant à l'air libre.

Il faut diriger le bois vers une filière de production d'énergie.

Le bois non traité pour être utilisé comme bois de chauffage.

BOIS Synoptique

Synoptique bois - 2007				
	Recyclage (€/tonne)	Regroupement (€/m ³)	Regroupement (€/tonne)	Décharge (€/tonne)
A	0	11 à 12	30 à 100	14 à 30
B	13 à 30	16	30 à 100	130 à 170
C			100	
Palettes				
Petites	0 à +1	17	25 à 40	
Grandes	0 à +4	17	25 à 40	

Les chiffres précédés d'un + représentent une recette.

[http://
documentation.bruxellesenviro
nnement.be/documents/
Guide_Dejets_construction_
FR.PDF?langtype=2060](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/Guide_Dejets_construction_FR.PDF?langtype=2060)